



PROCEDURE D'INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La capacité d'accueil en PACES, pour la rentrée universitaire 2017-2018, a été fixée à 1500 étudiants, redoublants inclus.

Les modalités et les dates d'inscription figurant dans ce document sont susceptibles d'être modifiées.

Les inscriptions auront lieu **exclusivement sur rendez-vous** (prise de rdv en ligne). Ils seront **ouverts au fur et à mesure**, par demi-journée, afin de remplir tous les créneaux.

La journée de pré-rentrée aura lieu le 1er septembre 2017, les cours commenceront le 4 septembre 2017. Il n'est pas nécessaire d'avoir formellement achevé la procédure d'inscription pour assister aux premiers jours de cours, la décision d'admission suffit.

PIECES A APPORTER LE JOUR DE VOTRE INSCRIPTION
Les documents énumérés sont indispensables à votre inscription.
Celle-ci ne pourra être effectuée si votre dossier est incomplet.

Pour tous les étudiants

1. Le récapitulatif d'inscription (**à imprimer**)
2. L'autorisation d'inscription en PACES : document APB, courrier de la faculté...
3. 1 photo d'identité récente (avec nom et prénom au dos)
4. La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
5. Si vous êtes redoublant PACES : le relevé de notes de votre 1^{ère} année de PACES
6. Si vous avez été réorienté : le relevé de notes justifiant des crédits ECTS obtenus
7. Si vous êtes boursier : la notification de l'attribution conditionnelle de bourse (2 pages)
8. Un moyen de paiement (carte bancaire ou chèque)

Pour les étudiants français, ressortissants de l'Union Européenne ou titulaires d'un baccalauréat français

1. Original et copie du relevé des notes du Baccalauréat (l'original sera restitué immédiatement)
2. Si vous avez passé votre baccalauréat avant 2017 : original et copie du relevé de notes ou de l'attestation de réussite (indiquant les crédits ECTS) de vos années dans l'enseignement supérieur
3. Attestation de sécurité sociale ou photocopie de l'attestation de la carte vitale du parent sur laquelle vous figurez (et non la carte vitale plastifiée du parent)
4. Copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
5. Pour les étudiants salariés : copie du contrat de travail (ce document est indispensable pour déterminer le régime d'affiliation à la sécurité sociale)

Pour les étudiants étrangers, non ressortissants de l'UE et non titulaires d'un baccalauréat français, ayant suivi la procédure CEF ou DAP

1. Original, copie et traduction du diplôme du Baccalauréat ou d'accès aux études de l'enseignement supérieur
2. Certificat de vaccination établi par un médecin pour le B.C.G., la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite

I. CANDIDATS AYANT SUIVI LA PROCEDURE « ADMISSION POST BAC »

À partir du 5 juillet 2017 à 14h, vous devrez vous connecter au site de l'université :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb>

Muni de votre numéro d'inscription « *admission Post-bac* », saisissez en ligne un dossier d'inscription et **imprimez-le**. Prenez un rendez-vous en ligne et imprimez la convocation :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/rdv>

A la date fixée, présentez-vous à l'adresse figurant sur la convocation et munissez-vous des pièces indiquées en page 1.

Les inscriptions à la Faculté de Médecine et de Pharmacie auront lieu **du 7 au 19 juillet 2017, et si besoin fin août** (les étudiants des DOM ou lycées français à l'étranger pourront choisir un RDV d'inscription fin août, lorsque ceux-ci seront ouverts).

II. CANDIDATS DONT LA PROCEDURE « ADMISSION POST BAC » A ECHOUÉ

À compter du 10 juillet 2017, vous devrez envoyer un mail expliquant votre situation à l'adresse suivante :

inscriptions.medphar@univ-poitiers.fr

En objet, vous indiquerez : « Inscription en PACES – Echec procédure APB ».

Dans le mail, vous préciserez vos **nom, prénom, date de naissance, année d'obtention et série du Baccalauréat**.

Vous rédigerez un courrier pour expliquer votre situation, que vous mettrez en pj de votre mail avec votre relevé de notes du baccalauréat.

Vous recevrez par la suite un **numéro d'identifiant** permettant de vous connecter pour saisir un dossier d'inscription en ligne :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb>

Vous prendrez ensuite un rendez-vous, soit en juillet, soit fin août :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/rdv>

Vous vous présenterez le jour du rendez-vous muni des pièces demandées en page 1.

III. ÉTUDIANTS AYANT OBTENU UN ACCORD D'INSCRIPTION SUITE A UNE PROCEDURE CEF, CAMPUS-FRANCE OU DEMANDE D'ADMISSION PREALABLE (DAP)

À compter du 5 juillet 2017, vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante :

inscriptions.medphar@univ-poitiers.fr

En objet, selon votre situation, vous indiquerez :

« Inscription en PACES – Procédure CEF ou DAP » OU « Inscription en PACES – Baccalauréat non français »

Dans le mail, vous préciserez vos **nom, prénom, date de naissance, ainsi que le pays et la date d'obtention du baccalauréat** ; vous mettrez en pièce jointe l'**attestation d'autorisation à vous inscrire en PACES** à Poitiers.

Vous recevrez en retour un **numéro d'identifiant** permettant de vous connecter pour saisir votre dossier d'inscription dématérialisé :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/dossier>

Vous prendrez ensuite un rendez-vous, soit en juillet, soit en août :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/rdv>

Vous vous présenterez le jour du rendez-vous muni des pièces demandées en page 1.

IV. CANDIDATS HORS POST BAC

Etudiants ne rentrant dans aucun cas de figure

Votre candidature pour une admission en PACES devra s'effectuer **entre le 6 et le 30 juin 2017** sur le site Ciell2 : <https://ciell2.appli.univ-poitiers.fr>

choisir « **PACES admission hors Post Bac** »

Aucune demande transmise en dehors de cette procédure et des dates indiquées ne sera examinée.

Après examen de votre dossier par la **commission mi-juillet**, vous serez informé(e) de l'acceptation ou non de votre candidature via le site Ciell2.

Le cas échéant, la procédure à suivre pour votre inscription administrative vous sera indiquée ; l'inscription aura lieu à la Faculté de Médecine et de Pharmacie soit à la **mi-juillet** soit **en août**.

V. ÉTUDIANTS AUTORISÉS A REDOUBLER EN PACES

À compter du 5 juillet 2017, vous devrez procéder à la saisie dématérialisée de votre dossier d'inscription et prendre un rdv pour la période **du 7 au 19 juillet 2017** (en cas d'indisponibilité, d'autres rdv seront possibles en août).

1. Se connecter sur le site : <http://www.univ-poitiers.fr/inscription/dossier-rdv>

Vous devez vous identifier avec votre compte SEL.

2. Vérifier les informations de votre dossier d'inscription, les mettre à jour si nécessaire et **imprimer** votre dossier.

3. Prendre un rendez-vous en ligne pour votre réinscription. Les rendez-vous sont ouverts au fur et à mesure par demi-journée afin que tous les créneaux soient pleins.

4. Présentez-vous à la date fixée muni de votre dossier d'inscription et des pièces justificatives demandées pour valider votre inscription.

5. Munissez-vous d'un moyen de paiement pour acquitter vos droits d'inscription et les droits se rapportant à la sécurité sociale étudiante le cas échéant.

Les étudiants ayant obtenu une dérogation pour une réinscription en Première année (dérogation pour ne pas être réorienté ou pour tripler) devront apporter la notification d'acceptation de la faculté lors de leur rendez-vous.

Vous êtes plusieurs centaines à solliciter votre inscription en Première Année Commune aux Études de Santé, il est donc important de respecter la procédure correspondant à votre situation.